



# Projet social

mise à jour : vendredi 28 décembre 2012

# Sommaire

<b>Introduction</b> .....	4
Aux origines du projet.....	5
Présentation de la crèche Farandole .....	6
<b>Le public concerné : Les familles du quartier</b> .....	7
Quelle visibilité de la structure par les familles du quartier ? .....	7
Quels critères d'inscription ? .....	7
Quelles démarches pour inscrire son enfant ? .....	8
Quelle accessibilité aux personnes porteuses d'un handicap ? .....	8
Comment ouvrir une place en urgence ? .....	9
<b>La crèche au sein du quartier</b> .....	11
La vie du quartier.....	11
Partenariats avec les associations et les institutions .....	11
<b>La dimension associative</b> .....	12
Le parent acteur.....	12
Créer du lien social.....	15
<b>Un espace de rencontre</b> .....	16
Rencontres des cultures familiales .....	16
Rencontres entre parents .....	16
Rencontres entre parents et professionnels .....	17
<b>Les partenaires privilégiés</b> .....	19
Les partenaires économiques de la crèche .....	19
Les partenaires locaux de la crèche .....	20
<b>Implication économique de la crèche</b> .....	24
Contribution à l'insertion-réinsertion professionnelle .....	24
Participation à la formation professionnelle .....	24
Valorisation du bénévolat.....	25
<b>Une démarche de développement durable</b> .....	27
L'alimentation .....	27
Les produits d'hygiène et d'entretien.....	28
Les déchets.....	28
Le matériel .....	29
Des achats dans les commerces de proximité .....	29
<b>Rédaction</b> .....	30

## Introduction

Les crèches parentales sont nées à la fin des années 70 dans la lignée des expériences alternatives lancées par les courants autogestionnaires et libertaires issus de mai 68.

Les crèches « sauvages » ou encore « parallèles » ont été constituées par des parents qui souhaitaient un mode d'accueil collectif alors qu'il était très difficile d'obtenir une place en crèche.

A la fin des années 80 les associations de parents intitulées « Collectifs Enfants Parents » s'organisent pour mettre en place une instance chargée de défendre leurs intérêts et leur survie ; L'Association des Collectifs Enfants Parents (ACEP) est déclarée au JO en février 81. En août, Georgina Dufoix, ministre de la Solidarité signe une circulaire reconnaissant l'existence des « crèches parentales » et définissant leurs modalités d'agrément.

La circulaire régulant l'existence des crèches parentales s'est effacée au profit du décret signé en août 2000 et harmonisant les droits et les devoirs de l'ensemble des modes d'accueil dans un souci de diversification des formules et d'ouverture à l'ensemble des enfants, notamment ceux souffrant de handicaps sociaux ou physiologiques.

De ce fait, les crèches parentales sont régies par des règles strictes relatives à leur création (demande auprès du président du conseil général qui aboutit à un agrément sur le nombre d'enfants et le type d'encadrement minimum correspondant à des locaux donnés), leur suivi (par la PMI et son médecin), leur évolution et leur financement (Mairie, CAF, Région..).

Aux origines du projet

Le 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris fait partie des plus peuplés et des plus jeunes de la capitale (23% de la population a entre 0 et 19 ans). Avec une démographie en hausse constante (+ 0,7% entre 1999 et 2007) l'arrondissement compte 30% de familles sur la totalité des habitants dont 21,7% sont monoparentales.

Malgré l'existence de 42 structures d'accueil (18 haltes-garderies, 6 crèches familiales, un jardin d'enfant, 12 crèches collectives et 5 crèches parentales) 3.800 familles environ sont inscrites sur liste d'attente.

En 2008, face à cette réalité, une mère de famille dépose les statuts de l'association de ce qui deviendra la crèche parentale Farandole. Située au cœur du 20ème arrondissement de Paris, dans le quartier de la Réunion, la crèche Farandole a pour objectif de répondre à la fois à une diversification des modes de garde existant et à un besoin quantitatif insatisfait en termes de places en structure d'accueil collectif de la petite enfance.

## **Présentation de Farandole**

La crèche Farandole est située au rez-de-chaussée d'un immeuble de faible hauteur dont le local est baillé par un logeur social. L'environnement urbain et social de la crèche est emprunt d'un climat social contrasté avec une forte présence de logements sociaux/à loyers modérés. Plus récemment une certaine mixité sociale est apparue. En effet, une population jouissant d'une situation plus aisée est venue s'installer dans le quartier et ce à la faveur d'une volonté politique de réaménagement du paysage urbain.

Le quartier de la Réunion est également, à l'image de l'arrondissement, le berceau de bon nombre de mouvements associatifs très actifs.

De plus, de très nombreuses familles habitent le quartier et le dispositif d'accueil de la petite enfance est composé outre Farandole d'une crèche associative, de deux crèches parentales, deux crèches municipales, d'une école élémentaire.

## **Le public concerné: les familles du quartier**

### **QUELLE VISIBILITÉ DE LA STRUCTURE PAR LES FAMILLES DU QUARTIER?**

Une certaine volonté architecturale a été portée quant à l'aménagement d'un espace ouvert tant sur l'extérieur que sur l'intérieur (ceci afin de faciliter le mélange des groupes d'âges). Ainsi la crèche Farandole est partiellement visible (à hauteur d'enfants) de la rue Alexandre Dumas. De larges stickers annoncent l'activité du lieu et un panneau informe sur les modalités d'inscription et donne quelques clés de compréhension de ce qu'est une crèche parentale. Une affiche de la Caisse d'Allocations Familiales suggère l'application de tarifs indexés sur les revenus du foyer.

Une journée portes-ouvertes est organisée fin février/début mars. Sa préparation donne lieu à la distribution de tracts dans les commerces voisins, les associations, les écoles, les PMI...

### **QUELS CRITÈRES D'INSCRIPTION ?**

Les demandes d'inscription sont récoltées, pour la rentrée de septembre, par la Commission Relations Humaines (RH) à partir du mois de mars via le site internet. Cette commission établie le nombre de places disponibles dans chaque tranche d'âge en concertation avec les responsables et en fonction des départs. Elle contacte ensuite les familles en tenant compte des 3 critères suivants et de l'ordre d'arrivée sur la liste d'attente :

1. anciennes familles,
2. familles habitant le quartier,
3. absence de mode de garde.

Les conditions ressources de la famille ne constituent pas un critère. La participation financière des parents a pour base le barème définis par la CNAF.

La Commission RH est en mesure d'apprécier certaines situations particulières.

Il est également possible que la mairie propose une (ou plusieurs) famille(s) qui rencontrerait des difficultés et des contraintes.

## QUELLES DÉMARCHES POUR INSCRIRE SON ENFANT?

Véritable vitrine sur le monde extérieur, la crèche a à sa disposition un site internet très complet qui permet aux familles désireuses de se documenter un accès facile aux informations souhaitées. Sur ce site un formulaire est mis en ligne pour une période donnée afin que les familles réalisent l'inscription de leur enfant. Une inscription par courrier est également possible.

Suite à un entretien avec des parents de la crèche, puis avec les responsables, chaque famille contactée se voit proposer une place pour son enfant s'il y a convergence entre ses attentes et les impératifs du fonctionnement de l'association.

## QUELLE ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES PORTEUSES D'UN HANDICAP?

Si légalement tous les établissements d'accueil doivent pouvoir accueillir un enfant (ou son parent) en situation de handicap moteur ou sensoriel, la réalité est plus mitigée et les initiatives en ce sens relèvent souvent de volontés individuelles ou de projets volontaristes. Permettre cet accueil dans les meilleures conditions peut nécessiter la formation complémentaire des professionnels, adaptation des locaux et sensibilisation au handicap des familles fréquentant la structure.

### **L'enfant porteur d'un handicap**

Si l'enfant est porteur d'un handicap, l'équipe de professionnels, en concertation avec le médecin et le psychologue de la crèche Farandole, étudiera la possibilité d'accueillir l'enfant dans de bonnes conditions. Des aménagements particuliers des locaux (ou même la mise en place de partenariats) pourront être instaurés par les responsables, le médecin et le psychologue. En l'état actuel, la crèche Farandole est conçue pour accueillir une personne en fauteuil roulant. De plus, nous pensons que la crèche parentale permet la création d'un lien social entre les adultes ce qui pourrait permettre à un parent porteur d'un handicap mental, psychique ou moteur de favoriser son insertion dans la vie du quartier. L'engagement de la famille dans la crèche doit permettre la viabilité du projet de l'accueil de personne porteuse du handicap.

### **Le professionnel porteur d'un handicap**

Si le handicap est visible il sera alors jugé de la possibilité d'embaucher cette personne. Dans le cas d'un handicap non visible, la médecine du travail est associée à la décision. Dans l'un ou l'autre des cas, la sécurité des enfants primant certaines capacités physiques sont nécessaires.

## COMMENT OUVRIR UNE PLACE EN URGENCE?

L'accueil est « exceptionnel ou dit d'urgence » : il s'agit du cas où l'enfant n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents souhaitent bénéficier d'un accueil en « urgence ». L'équipe et les membres de l'association sont en mesure d'apprécier certaines situations particulières qu'elles peuvent juger prioritaires.

L'agrément de la crèche Farandole permet d'accueillir 20 enfants cependant il est autorisé de recevoir jusqu'à 10% en plus de sa capacité d'accueil. L'engagement de la famille dans le projet est alors discuté.

Le médecin de la PMI est informé de cette démarche d'inscription et la valide. Le référent CAF devra en être également informé. Une extension d'agrément sera envisagée en fonction de la situation.

Cette candidature pourra être spontanée ou même présentée par la mairie d'arrondissement.

## La crèche au sein de son quartier

### LA VIE DU QUARTIER

Parce que les familles de la crèche sont aussi les familles du quartier, la crèche Farandole a à cœur d'être force de proposition pour tout ce qui peut concerner son environnement immédiat. Ces réflexions sont menées en étroite collaboration avec la Mairie du 20ème.

La crèche Farandole est présente dans les différentes manifestations organisées par le quartier ou l'arrondissement (vides greniers, réunions d'informations sur les différents modes de gardes...) et peut également produire des manifestations gratuites et accessibles à tous tel que des conférences.

Les rencontres intergénérationnelles sont favorisées par la fréquentation des jardins et boutiques du quartier et prime alors la spontanéité dans ses rencontres.

## **PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS ET LES INSTITUTIONS**

La crèche est invitée à participer à la Commission d'attribution de places en crèche organisée par la mairie du 20ème et est ainsi amenée à rencontrer les représentants de l'ensemble des structures Petite Enfance de l'arrondissement.

Le lien créé avec ces autres structures est primordial. Ainsi la crèche municipale la plus proche est le lieu de regroupement de la crèche Farandole en cas d'évacuation des locaux.

Dans le cadre de la formation continue des professionnels de la crèche il est possible de faire bénéficier de ces partenariats à l'ensemble de l'équipe par l'organisation de stages d'observation.

**Dans le cadre d'activités amenant le groupe d'enfants vers d'autres lieux que la crèche, le Cafézoide et la bibliothèque municipale sont des lieux privilégiés par l'équipe.**

Dans le cadre du départ à la maternelle des enfants les plus âgés il est possible de créer un partenariat ponctuel avec une école du quartier.

Des partenariats avec des associations diverses peuvent être entrepris en fonction des projets.

## **La dimension associative**

### **LE PARENT ACTEUR**

La crèche a pour base un engagement important des parents. C'est la condition de son existence.

Chaque famille doit, par des moments de présence et de disponibilité, assumer des tâches ce qui contribue au bon fonctionnement de la crèche. En qualité de membre de l'association gestionnaire de la crèche de leur enfant, les parents prennent part aux



décisions prises collectivement et de façon démocratique et ce dans le respect du rôle de chacun et notamment de l'équipe de professionnels.

L'équipe de professionnels travaille en collaboration avec les parents et assure la garantie de la continuité du fonctionnement de la structure. Tout le bénéfice est pour le groupe d'enfants.

### **Les assemblées générales et les réunions**

Plusieurs types de réunions sont organisés. Elles se font généralement au sein de la crèche afin d'organiser son fonctionnement et d'échanger autour de la Petite enfance entre parents et professionnels.

### **Les permanences**

Chaque famille ayant un seul enfant dans la crèche s'engage à effectuer une permanence d'une demi-journée par semaine. Dans l'enceinte de la crèche, les parents restent à la seule disposition des enfants et assurent le rangement des jouets et autres matériels pédagogiques après une activité dans le cours de sa permanence comme en fin de permanence. Il doit aussi assurer des tâches d'ordre fonctionnel (ranger la cuisine après le goûter...). Aucun soin n'est délivré à un autre enfant que le sien. D'une manière générale, les parents de permanences ne sont jamais substituables aux professionnels mais sont complémentaires.

### **Les commissions**

La gestion de l'association est assurée par les parents membres actifs.

Ils s'engagent, en fonction des besoins de la crèche mais aussi en fonction des goûts et des compétences de chacun, à participer activement à une commission par famille.

La liste des quatre commissions figure dans le Livret d'accueil : Pédagogie, Relations Humaines (RH), Hygiène de Vie (HdV) et Bureau. Les tâches correspondantes sont effectuées dans un esprit de coopération et de collaboration entre les personnes.

### **Grand ménage et bricolage**

Un grand ménage de la crèche est prévu un week-end toutes les 8 semaines environ. Chaque famille y participe. Egalement, les familles participent à des sessions régulières de « week-end » bricolage.

Les parents ayant eu leur enfant à la crèche dans les années antérieures, peuvent devenir membres honorifiques de l'association. Les membres honorifiques peuvent participer à certaines réunions de fonctionnement sur invitation du Bureau. Ils n'ont pas le droit de

vote. L'association les tient au courant des événements marquant la vie de la crèche : Journée Portes ouvertes, AG, fêtes, soirées thématiques,... auxquels ils sont invités de fait. Ils peuvent participer à un projet de l'association à condition que ce soit en collaboration avec un membre actif et après accord de l'assemblée des parents.

## **CRÉER DU LIEN SOCIAL**

La faible capacité d'accueil de la crèche permet une vie associative riche où chaque membre de l'association peut s'intégrer et peut participer à un réseau solidaire de proximité.

Pour de nombreux parents la crèche parentale est leur premier apprentissage de la vie associative et demeure pour l'ensemble une expérience enrichissante.

La rencontre avec d'autres habitants du quartier, favorise les échanges en dehors du cadre de la crèche et la solidarité entre les familles.

Ces dernières font alors partie d'un groupe qui forme une chaîne de solidarité, de soutien.

## **Un espace de rencontre**

### **RENCONTRES DES CULTURES FAMILIALES**

Toutes les familles s'inscrivent librement à la crèche sans critères restrictifs comme l'appartenance religieuse, ethnique, social...cela permet de favoriser la rencontre de cultures familiales différentes.

Chaque famille est accueillie par l'équipe de professionnels et le collectif de parents dans l'intégrité de ses valeurs et reçoit une écoute personnalisée. Le but est de construire des projets individualisés puis, aboutir à un projet commun à partir de la diversité des contextes et des cultures familiales.

Ces différentes cultures familiales sont invitées à s'exprimer par le biais de jeux, de recettes, de chansons ou encore de contes et de témoignages, fêtes...

Chaque enfant doit se sentir reconnu dans son identité, sa culture familiale et ainsi accompagner une construction identitaire valorisante.

## RENCONTRES ENTRE PARENTS

Les temps de réunions ou de permanence sont des moments de véritables rencontres interculturelles, enrichissantes pour les parents, leur permettant de dépasser des préjugés, de confronter leurs points de vue, de créer des solidarités.

Ils échangent sur leurs pratiques éducatives mais aussi sur leurs valeurs, un débat qu'ils pourront reprendre dans la construction du projet commun.

## RENCONTRE ENTRE PARENTS ET PROFESSIONNELS

### Pour faire ensemble

Les professionnels sont plutôt dans une participation pleine, voire centrale, dans la mesure où la continuité qu'ils assurent, leur présence importante, en font des éléments centraux de la crèche.

Il s'agit aussi de faire en sorte que chaque enfant fasse partie du groupe.

L'enjeu est de construire, à partir de différents projets familiaux, le projet de la crèche. Pour cela l'ensemble des valeurs, des pratiques familiales et celles du lieu d'accueil ont besoin d'être en cohérence, en continuité.

Le Professionnel, garant de la bonne communication et d'une ouverture du dialogue, veille à ce que les parents aient accès aux ressources de connaissances nécessaires à leur bonne intégration dans la crèche (accompagnement dans le rôle du parent de permanence...). Le partage des tâches se fait alors entre l'équipe et les parents car tous impliqués dans le lieu tiennent à son bon fonctionnement.

Le partage construit par l'équipe avec les parents autour de l'enfant est également essentiel à la bonne intégration des familles dans la crèche.

Un aménagement spécifique trouvé pour un enfant peut servir à tous, augmente la qualité dans le lieu d'accueil. En reconnaissant et en prenant en compte des pratiques familiales, les professionnels enrichissent les leurs. Ils les intègrent pour cet enfant, puis éventuellement, les adaptent pour d'autres. Cela élargit alors leurs connaissances et leurs compétences.

### **Pour un accompagnement de la parentalité au quotidien**

La parentalité désigne le processus qui mène à l'état d'être parent, son développement et ses vicissitudes. Le parent est engagé profondément, durablement, intensément, définitivement dans sa relation avec son (ses) enfant (s), car au-delà même de son activité affective et de ses sentiments conscients et même de sa vie, ce lien perdure.

Outre la construction psychologique ou juridique, être parent est une construction sociale: les règles implicites et explicites de la filiation, les contraintes et exigences de l'état d'être parent, les droits et le pouvoir attribués déterminent des stratégies de la parentalité. Etre parent suppose un minimum de réalisation et de reconnaissance et de soutien social.

Inscrire la famille et le lieu d'accueil en complémentarité dans une coéducation nécessite une réelle coopération avec les parents, nécessite de croiser les savoirs. Les professionnels sont experts de la pédagogie pour l'ensemble des enfants, mais le parent est le témoin privilégié de ce que vit l'enfant, de sa culture familiale. L'enjeu de ce projet individualisé est d'établir entre parent et professionnel une relation authentique, centrée sur la confiance. Les savoirs parentaux et professionnels ne sont pas en concurrence : ils sont complémentaires.

Le professionnel ne se pose jamais en supérieur au contraire, il souligne les compétences ou le savoir faire des parents. Ainsi, les parents ne sont pas seuls et sont accompagnés dans leur rôle fondamental de premier éducateur.

## **Les partenaires privilégiés**

### **LES PARTENAIRES ÉCONOMIQUES DE LA CRÈCHE**

Les organismes ci-dessous allouent chaque année à la crèche Farandole des subventions qui recouvrent l'essentiel du budget nécessaire à son bon fonctionnement. Les conventions signées annuellement posent le cadre légal d'utilisation de ces fonds. Les critères inclus dans ces conventions sont parfaitement en conformité avec les règles que

souhaite respecter la crèche Farandole et qui en grande partie sont incluses dans ce projet social.

### **La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**

La CAF est un représentant local de la Caisse Nationale Des Allocations Familiales (CNAF), qui forme la branche « famille » de la Sécurité sociale française. Outre le versement aux particuliers des aides financières à caractère familial ou social, la CAF assure, à l'échelle locale, une action sociale essentiellement collective par une assistance technique et des subventions à des acteurs locaux de la vie sociale (mairies, crèches, MJC, centres de loisirs, etc.).

### **La Direction de la Famille et de la Petite Enfance (DFPE)**

La DFPE est chargée de la mise en œuvre de la politique municipale parisienne d'accueil des jeunes enfants, du service départemental de Protection Maternelle et Infantile et de la Mission Familles.

Elle a en charge la mise en œuvre des relations conventionnelles et financières avec les associations gestionnaires d'établissements d'accueil de jeunes enfants et le contrôle de la qualité des prestations fournies.

## **LES PARTENAIRES LOCAUX DE LA CRÈCHE**

### **La Protection Maternelle et Infantile (PMI)**

Le service de protection maternelle et infantile (PMI) est un service de la DFPE. Ce service est dirigé par un médecin et comprend des personnels qualifiés notamment dans les domaines médical, paramédical, social et psychologique. Le service PMI est chargé d'assurer la protection sanitaire de la famille et de l'enfant.

Le service de PMI est responsable, en général, de l'organisation de l'agrément des établissements de la Petite Enfance et a pour mission de les contrôler.

La crèche Farandole coopère avec une coordinatrice petite enfance (puéricultrice) et a un médecin comme référent. Véritables personnes ressources qui aident et soutiennent nos actions, la coordinatrice et le médecin se tiennent disponibles pour répondre à toute question sur le fonctionnement de la crèche (questions juridiques, de santé ou toute autre question concernant le cadre réglementaire de la crèche...)

Le médecin de la crèche est en relation régulière avec la PMI pour toute question hygiène ou de santé. La crèche reçoit par leur entremise les mises à jour des circulaires et l'équipe est ainsi informée de la réglementation en vigueur.

Chaque année un rapport d'évaluation est fait par la coordinatrice et la responsable technique sur le fonctionnement de la crèche.

### **La mairie du 20<sup>e</sup>**

La mairie du 20<sup>e</sup>me a depuis toujours soutenu activement la crèche Farandole et le mode de garde qui nous concerne. Ainsi, elle fait la promotion de la journée portes ouvertes de la crèche, a édité des brochures sur les crèches parentales, assure la représentation de nos structures dans les réunions d'informations des modes de garde existants dans le 20<sup>e</sup>me arrondissement...

Notre place à la commission d'attributions des places organisée dans ses locaux est l'occasion d'avoir des échanges d'informations et d'expériences avec d'autres crèches.

Fédératrice, elle apporte des outils d'échanges avec d'autres structures et a permis, par exemple, que la crèche adopte une alimentation de type biologique en trouvant un grossiste qui a un temps desservi plusieurs crèches parentales.

La mairie du 20<sup>e</sup>me est également disponible pour entamer des réflexions communes et peut même contribuer financièrement à la réalisation de ces idées (aménagement du petit jardin...)

### **L'Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels de la Région Ile de France (ACEPPRIF)**

L'ACEPPRIF porte et défend des valeurs auprès de ses adhérents, et plus largement auprès des acteurs de la petite enfance en Région Ile de France :

Elle est signataire de la charte pour l'accueil de l'enfant du réseau ACEPP, dont elle fait partie, et dans laquelle sont rappelées des valeurs telles que le respect de la diversité, l'accueil de tous, la promotion de la place du petit enfant dans la Cité comme sujet à part entière... Elle défend la place centrale du parent dans l'éducation de son enfant, sa présence dans les lieux d'accueil et la collaboration parents-professionnels. Pour ce faire elle anime un réseau de 132 structures adhérentes sur la Région Ile de France.

L'ACEPPRIF est un partenaire important pour le fonctionnement de la crèche :

- Gestion comptable de la crèche (bulletins de paies, bilan annuel...)
- Formation continue des professionnelles et des parents
- Signature de contrats d'insertion ou de formations préparatoires à l'obtention de diplômes dans le champ de la petite enfance
- Assurance des locaux et des utilisateurs
- Médiation des conflits et aide juridique

La crèche Farandole est investie dans les actions de l'ACEPPRIF. Elle participe ou est à l'initiative de réunions sur des sujets ou thématiques dont la crèche à l'expérience (couches lavables, alimentation bio...). C'est sa manière de participer à la réflexion commune sur des pratiques données.

### **Centres de Formation**

De nombreuses autres associations ou centres de formation (Association Loczy, ACEPPRIF, ASP, Horizon...) permettent aux professionnels de la crèche de compléter leur formation initiale ou encore de participer à des cursus de Valorisation des Acquis d'Expériences et ainsi élever leur niveau de diplôme et de qualification.

## **Implication économique de la crèche**

### **CONTRIBUTION À L'INSERTION-RÉINSERTION PROFESSIONNELLE**

La crèche souhaite jouer un rôle social d'insertion dans la vie active de personnes en recherche d'emploi et ce par le biais de contrats aidés (par l'Etat ou tout autre institution). La crèche peut ainsi, grâce à une politique de formation professionnelle volontariste, soutenir ces personnes dans la réalisation de leur projet professionnel.

### **PARTICIPATION À LA FORMATION PROFESSIONNELLE « PETITE ENFANCE »**

De même, elle permet à des jeunes stagiaires d'obtenir une expérience de terrain.

Chaque année un ou plusieurs étudiants en formation Petite Enfance sont accueillis en stage dans la crèche (jamais plus de deux personnes en même temps dans un souci de délivrer une formation de qualité). Chacun se voit nommé un « référent » qui est membre

de l'équipe. Ce professionnel référent accordera sur son temps de travail les heures nécessaires à la formation.

Les salariés employés en contrat aidé et les stagiaires ne sont pas substituables mais complémentaires aux professionnels. On leur permet de prendre certaines responsabilités en fonction de l'évolution de leurs compétences.

## VALORISATION DU BÉNÉVOLAT

Le temps passé par famille et par mois est important. Non seulement, les familles contribuent à l'encadrement des enfants, mais elles gèrent à part entière l'association et la crèche : les salariés (leur statut, leur insertion professionnelle), les achats, l'hygiène, la trésorerie,...

Les familles ont donc en charge des tâches d'ordre varié : techniques, sociales, juridiques, culinaires, ménagères, pédagogiques, ... Pour réaliser ces différentes tâches, et ne pas commettre d'erreurs, il faut souvent faire des recherches dont certaines d'ordre juridiques et réglementaires et d'autres, bien sûr, pour le bien-être des enfants.

La première étape de cette valorisation consiste à quantifier le bénévolat à l'aune d'une unité de temps. Afin d'avoir un aperçu du temps passé par les parents bénévoles en termes d'équivalent temps plein, nous avons fait le calcul suivant :

Si nous appliquons un salaire moyen de 12 € brut/heure (travail correspondant à une tâche de cadre pour la plupart des tâches réalisées) x par les 537 heures dédiées mensuellement par l'ensemble du collectif de parents cela correspond à environ 6 444 € de salaire mensuel brut.

**Cela représente 77 328 € de salaire annuel brut taxes non incluses.**

Selon le plan comptable du Centre National de la Vie Associative (CNVA), il est souhaitable que les contributions bénévoles soient valorisées. La prise en compte des actions de bénévolat dans la comptabilité d'une association n'est pas obligatoire. Mais, cette valorisation permet l'enregistrement de toutes les charges qui concourent au coût de revient des activités de l'association, qu'elles fassent ou non l'objet d'un paiement. Cette valorisation a l'avantage de donner une appréciation économique réelle des coûts de



fonctionnement et de permettre de mieux anticiper la valeur de remplacement de certains services en cas de défaillance du bénévolat.

La deuxième étape consiste à reconnaître l'engagement des bénévoles dans la structure.

Le lancement récent par France Bénévolat du « Passeport Bénévole ® » a pour objectif d'aller dans le sens de cette reconnaissance, tout d'abord au sein des associations, puis, nous l'espérons, progressivement, par les milieux professionnels et par un développement accru de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

## **Une démarche de développement durable**

La crèche Farandole a fait le choix de mettre le développement durable au cœur de son action en répondant aux trois piliers du développement durable.

- Pour l'aménagement Haute Qualité Environnementale
- En choisissant au moindre coût global des fournisseurs respectueux de l'environnement ;
- En respectant des droits fondamentaux de la personne humaine au travail et de l'équité sociale ;
- En adaptant les comportements de la vie quotidienne dans la gestion des énergies et des produits jusqu'à leur fin de vie ;
- En sensibilisant les enfants à leur environnement à travers une pédagogie verte (projet en réflexion).

Toutes nos actions sont sous tendues par l'objectif de réduire au maximum l'empreinte écologique de la crèche.

### **L'ALIMENTATION**

Les locaux de la crèche Farandole sont équipés d'une cuisine. Les repas consommés à la crèche sont réalisés sur place ce qui implique plusieurs avantages :

- Choix des produits utilisés : Produits frais et de saison, label de commerce équitable, agriculture biologique

## LES PRODUITS D'HYGIÈNE ET D'ENTRETIEN

La crèche Farandole utilise des produits d'entretien non polluants ou à faible impact sur l'environnement et sur la santé. Ainsi la qualité de l'air de la crèche est préservée.

De même, les produits d'hygiène sont issus de la recherche biologique et leur composition est formulée pour respecter la santé des utilisateurs.

## LES DÉCHETS

Afin de limiter l'impact négatif sur l'environnement, la crèche Farandole :

- Evite les produits sur-emballés : (sachets fraîcheur, portions individuelles...) ; choisit des contenants plus grands et achète, quand c'est possible, des produits en vrac : fruits et légumes du marché, charcuterie et fromage à la coupe, céréales, sucre et farine en vrac à la Biocoop...
- Utilise un minimum les produits à usage unique (lingettes de toutes sortes, linge jetable...)
- Propose l'eau du robinet qui est bien moins cher et beaucoup plus écologique que de consommer de l'eau en bouteille (sauf biberons des nourrissons).
- Utilise des couches lavables.
- Usage de linges lavables.
- Usage de trois poubelles de tri selon le code couleur des services de la Ville de Paris
- Souhaite réfléchir à la possibilité de composter ses déchets

## LE MATÉRIEL

Les achats en fournitures et matériels font l'objet d'une réflexion préalable. Ainsi la crèche Farandole préfère procéder à ces achats auprès de fabricant européens et privilégie le bois ou les matières non polluantes.

Le regroupement d'achat est également à privilégier.

Tant sur le plan écologique que sanitaire l'achat de couches jetables biodégradables non allergènes et le renouvellement des biberons susceptibles d'être fabriqués à partir d'un matériau nocif pour la santé sont le genre de principes de précaution que la crèche observe.

## DES ACHATS DANS DES COMMERCES DE PROXIMITÉ

- Alimentation : BioCoop, boulangerie du quartier, AMAP (à la réflexion) ;
- Artisans du quartier ;
- Commerces environnants pour l'achat du petit matériel, des fournitures mais également de biens d'équipements (machine à laver la vaisselle...) ;
- La Mutualisation des livraisons avec d'autres crèches du quartier est une piste à étudier.

## Rédaction

Emilie Authier